

CT DGAC DU 21 OCTOBRE 2016

Le CT a commencé par un propos liminaire de la CGT qui a ensuite quitté la salle.

Le Directeur Général introduit ce premier CT DGAC depuis la signature du protocole 2016-2019 en expliquant le contexte inédit de pressions que mettent les compagnies aériennes pour minimiser le droit de grève en Europe. Il se réjouit du résultat positif des expérimentations tenues au CRNA/Est depuis fin juillet et que la Commission européenne reconnaît comme intéressant.

I – Séparation Fonctionnelle

Lors des négociations du projet du paquet SES2+, la France a réussi à faire valoir son organisation d'une DGAC unie en échange d'une formalisation de sa séparation fonctionnelle entre régulateur (DSAC et DTA) et opérateur (DSNA). L'objet de cette instruction de règlement intérieur présenté pour avis du CT est d'exposer les modalités de séparation fonctionnelle entre le prestataire de service de navigation aérienne (DSNA) et les régulateurs (DSAC et DTA).

FO profite de ce point pour rappeler que les OS sont représentatives de tous les personnels de la DGAC et trouve regrettable qu'il soit parfois difficile, au nom de cette séparation fonctionnelle, de faire travailler ensemble DSNA, DSAC et OS. C'est par exemple le cas pour les dossiers techniques comme l'IR ATCO.

Vote : Pour : FO – UNSA – CFDT. Abstention : SNCTA.

II – Budget 2017

Le SG a présenté les grandes lignes du budget DGAC (BACEA) pour 2017 qui s'élève à 2,2 Mds d'euros.

Effectifs : comme prévu dans le protocole, le schéma d'emplois de la DGAC et de l'ENAC est à effectif constant. Le plafond d'emploi de la DGAC est de 10679 ETP pour 2017.

Recettes : les principales recettes sont la redevance de route (1310 M€), la RSTCA (232 M€) et la taxe aviation civile (410 M€). Le taux unitaire de la redevance de route reste stable à 67,5 euros.

Dépenses : la masse salariale reste le plus gros poste de dépenses : 1183 M€ (CAS pensions compris) en augmentation de +3,6% pour financer les mesures protocolaires.

Les investissements restent stables à 250 M€. Les dépenses de fonctionnement baissent de 2%.

La subvention ENAC baisse de 2% (93 M€ au lieu de 94,9 M€) mais le SG rappelle qu'une dotation complémentaire de +3,5 M€ a été accordée à l'ENAC fin 2015.



FO déplore la baisse constante de la subvention DGAC au budget de l'ENAC alors que son activité et les objectifs qui lui sont assignés sont en hausse. Le raboutage permanent et accéléré du budget d'investissement ne permettra plus aux enseignants d'assurer au mieux les cours. La progression au classement de Shanghai ne doit pas être contrecarrée par une régression à celui de Bercy ! La volonté affichée de la DGAC « d'aider au mieux l'ENAC en 2017 » doit être suivie des garanties ministérielles que l'Etat continuera à soutenir l'ENAC dans ses missions.

Endettement : En 2017, la DGAC prévoit d'emprunter 102 M€ (109 en 2016) et remboursera 216 M€. La dette DGAC va donc encore baisser de 114 M€ et reviendra fin 2017 à son niveau de 2009, avant la crise financière : 993 M€.

Trésorerie : fin 2016, le niveau de trésorerie sera de 160 M€ soit environ 2 mois de salaires. Cette situation est en progrès.

Le DG a souligné que ce budget est totalement atypique pour une administration de l'Etat : pas de baisse des effectifs et augmentation de la masse salariale. Il sera examiné à l'Assemblée le 3 novembre.

III – Prime d'intéressement et de performance collective pour 2015

Les cinq objectifs fixés pour 2015 sont atteints ce qui permettra de verser au titre de 2015 une PIPC de 100€ à l'ensemble des agents de la DGAC sur la paye de novembre.

FO a une nouvelle fois demandé que la PIPC puisse être augmentée si les recettes annuelles sont supérieures aux prévisions (forte augmentation du trafic aérien).

IV – RIS Personnels techniques

L'administration nous présente le décret RIS qui, comme annoncé au CSP (comité de suivi du protocole) du 22 septembre, voit sa date d'effet passer au 1^{er} juillet 2017 pour tenir du temps nécessaire pour que tous les textes soient signés et mis en œuvre.

L'arrêté expérimentation, validé au tout dernier moment par la Direction du Budget, nous est également présenté et permettra de payer les expérimentations contrôleurs de l'été 2016.

FO s'inquiète néanmoins que seul un arrêté soit présenté lors de ce CT. En effet pour que tous les autres arrêtés puissent être publiés à temps pour une revalorisation indemnitaire en juillet 2017, il est impératif que le guichet unique FP/Budget les valide avant la fin de cette année. FO a donc demandé au Directeur Général de s'engager en ce sens, ce qu'il a fait en proposant un CSP courant décembre et promettant de mettre la pression nécessaire sur la FP et surtout le Budget.

V – RIFSEEP Assistant d'Administration et Adjoint d'Administration

Suite à l'accord du guichet unique deux projets d'arrêtés modifiant le régime indemnitaire des Adjoints et Assistants d'administration sont présentés pour la mise en œuvre du RIFSEEP. Ce nouveau régime indemnitaire sera appliqué à compter du 01/01/2016 pour les Assistants et 01/07/2016 pour les Adjoints.



La mise en œuvre de ces deux textes entraînera pour ces deux corps une revalorisation mensuelle protocolaire de 55€ pour les Assistants et de 40€ pour les Adjoints. **Mesure qui sera effective sur la paie de décembre avec une date d'effet au 01/08** (mois suivant la signature du protocole).

Pour les Attachés qui sont déjà passés au RIFSEEP depuis le 1^{er} janvier 2016, la revalorisation de +75€/mois à compter du 01/08 sera versée sur la paie de novembre.

VI – PRS : Relocalisation du siège de la DSAC Antilles Guyane

Suite à la décision de relocaliser l'ensemble des services du siège de la DSAC Antilles Guyane (43 agents concernés) sur le site Pôle Aéronautique d'Etat de l'aéroport, il est proposé de modifier l'arrêté listant la liste des services restructurés pour lui rajouter ce site afin que les personnels concernés puissent bénéficier de la PRS.

Vote : Pour : FO : 2 voix ; SNCTA : 2 ; UNSA : 2 ; CFDT : 1

VII – Création d'une astreinte au SNA AG

Modification de l'arrêté fixant la liste des astreintes de la DGAC pour créer une astreinte technique de semaine au SNA AG à la maintenance de Cayenne.

La CFDT et FO rappellent la nécessité sur ce site de mettre les moyens humains nécessaires au niveau du service énergie. Ce point sera vu dans le cadre du GT protocolaire.

Vote : Pour : FO : 2 voix ; SNCTA : 2 ; UNSA : 2 ; CFDT : 1

VIII – Extension du service Facturier

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation des fonctions supports, il est prévu à compter du 01/01/2017 de faire traiter par l'Agence Comptable Secondaire de Toulouse les factures des services du SNA GSO et de la DSAC SO et d'étendre les compétences de l'Agence comptable de Paris aux BEA, CRNA Ouest, SNA et DSAC Ouest et CRNA Est. Il est prévu la création de trois postes à Toulouse et un poste à Farman.

La poursuite du déploiement du service facturier pour les autres services est prévue en 2018 et 2019.

FO a une nouvelle fois demandé à l'administration de prendre en compte les personnels qui sont touchés dans les différents services suite à la modernisation des fonctions supports. Suite à la demande de FO, une réunion se tiendra d'ici à la fin de l'année sur ce sujet.

X – Point d'information

Indemnité kilométrique vélo : suite au décret n°2016-1184 il est mis en place à la DGAC une indemnité kilométrique vélo à compter du 01/09/2016 sur la base d'une déclaration sur l'honneur par chaque agent concerné. A partir de la note du Ministère, la DGAC va rédiger une note d'application.



Droits syndicaux: une évolution des textes sur le droit syndical offre désormais la possibilité d'organiser des réunions d'informations dans la limite de quatre heures (au lieu de 3) par trimestre. LES ASA 13 passent de 20 à 30 jours pour les syndicats représentés au CCFP et de 20 jours au lieu de 10 jours pour les syndicats non représentés.

Télétravail: la diffusion d'un arrêté du 21/07/2016 et d'une note de gestion sur la mise en œuvre du télétravail au télétravail au Ministère va permettre au GT DGAC sur ce sujet d'avancer.

A la demande de FO, il a été acté que la prochaine réunion du GT prévue le 10 novembre serait consacrée à la préparation des documents permettant de démarrer la mise en œuvre à compter de début 2017.

FO a rappelé que beaucoup de personnels (cadres compris) étaient en attente du lancement du télétravail à domicile. Ce droit ouvert aux agents doit devenir effectif dans tous les services en 2017.

X – Questions diverses FO

Plan européen de performance navigation aérienne 2015/2019:

Gilles Mantoux (DTA/MCU) a fait le point sur les plans de performances NA 2015/2019 dont beaucoup ne sont pas encore validés par la Commission européenne qui souhaite une plus forte baisse des taux de redevances. Après un vote majoritaire de rejet en comité d'appel ciel unique fin août, la Commission devrait proposer un compromis aux Etats d'ici à fin décembre. Pour la France, la version de compromis devrait être très proche de la version révisée du plan de performances adoptée en juin 2015.

NBI des personnels techniques pour 2015 et 2016 :

Les textes sont toujours au guichet unique FP/Budget. Dès qu'ils seront signés, la NBI 2015 sera versée si possible en décembre 2016 et celle de 2016 sera payée en 2017. Cela concerne tous les agents qui ont eu 35 ans en 2015 ou en 2016. La NBI leur sera versée rétroactivement à la date de leurs 35 ans.

Vos représentants : Laurent NOTEBAERT (SNNA), Jean Christophe MAZIN (SNPACM), Olivier RICHARD (SNICAC),
Pierre GAUBERT (SNPACM), Éric LALLIS (SNNA).

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !
<http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

